

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 439-26 RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 439-26 RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 29 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29^e jour d'avril 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier